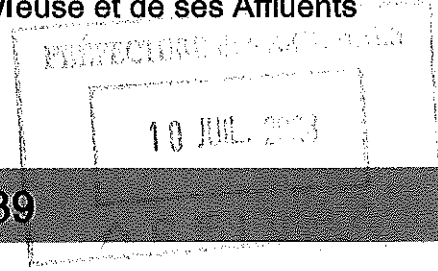




COMITE SYNDICAL



DELIBERATION N°08-39

L'an deux mille huit,
Le 9 juillet, à Réhon

Date de convocation	10 juin 2008
Nombre de délégués :	
+ Titulaires	35 titulaires
+ Suppléants	35 suppléants
+ Présents	24
+ vote par procuration	1

Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, M. Daniel BEGUIN, M. François BUSSIERE, M. Daniel COURTAUX, M. Jean-François DAMIEN, M. Sylvain DALLA ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Olivier GUCKERT, M. Guy JOSEPH, M. Lionel LADOUCE, Daniel LAURENT, M. Pierre PANDINI, M. Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Melle Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORF, M. Jean LIPP, M. Thibaut VILLEMEN

Objet de la délibération :
Délégations au Président

Conformément à l'article 11-4 des statuts de l'EPAMA,

Le Comité Syndical de l'EPAMA, autorise le Président à :

- ❖ prendre pour la durée de son mandat, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- ❖ réaliser les emprunts destinés au financement des investissements, dans la limite des crédits ouverts au budget,
- ❖ réaliser les opérations financières utiles à la gestion des emprunts,
- ❖ passer des contrats d'assurance.



Le Président,

Jacques JEANTEUR